

A Seyne-les-Alpes, le 12/10/18

Objet : organisation du dispositif « devoirs faits »

I. La préparation du dispositif.

1. La référente TICE, Mme Ughetto, a donné **accès au cahier de texte de tous les élèves** à tous les professeurs afin que ceux qui s'occupent des devoirs faits puissent le consulter et avoir connaissance des devoirs à faire avec les élèves, mais aussi pour que les professeurs répartissent au mieux la charge de travail donnée aux élèves sur la semaine. On peut également y noter ce qui a été travaillé lors des séances et les professeurs y ont libre accès.
2. Un **sondage a été donné aux professeurs** pour recenser les pratiques de devoirs, afin d'établir ensemble une charte sur les méthodes et les modalités à mettre en place pour que les élèves profitent pleinement des devoirs. (sondage en pj)
3. Un **sondage a également été distribué aux élèves** afin de recenser leur attitude face à ceux-ci mais aussi afin de connaître leur fréquence de travail et leur opinion face à ce travail supplémentaire. (sondage en pj)
4. Suite à une réunion pédagogique, les professeurs et le principal du collège ont recensé les **points à aborder en devoirs faits**. (→ document « Que faire pendant les devoirs faits ? »)
5. Le test d'André Giordan, disponible sur internet, est distribué aux élèves : il vise à déterminer « le **fonctionnement de leur mémoire** » : plutôt visuelle, auditive ou kinesthésique. En fonction des résultats, des précautions leur sont proposées : réaliser des frises chronologiques, des cartes mentales, s'enregistrer en récitant la leçon, etc (test et précautions en pj). Les résultats de ces tests sont inscrits dans le « cahier de suivi » (cf II. 5.)

II. Les documents mis à disposition.

Une pochette intitulée « Devoirs faits » est disponible en salle des professeurs, elle est à emporter pendant les séances puis à redéposer en salle des professeurs.

Elle contient :

1. le planning des séances ainsi que les salles
2. les fiches d'appel dans des pochettes individualisées, pour chaque professeur (cependant, on peut également faire l'appel sur Pronote).
3. le document « Que faire en devoirs faits ? »
4. un recueil de dictées accompagnées des leçons correspondantes ainsi qu'une grille de correction expliquée (en pièce-jointe)
5. un cahier dans lequel est mentionné le nom de chacun des élèves inscrits afin que les professeurs y notent les difficultés rencontrées par les élèves lors des devoirs, leurs progrès, leur attitude face au travail.

III. La communication autour du dispositif.

1. Un référent « devoirs faits » a été désigné. C'est principalement avec lui que les parents pourront prendre contact s'ils veulent avoir des renseignements personnalisés sur leur enfant lors des séances de devoirs faits. Le référent pourra leur répondre grâce au cahier de suivi et au cahier de texte en ligne, auquel les parents ont également accès. Lors des conseils de classe ouverts, il pourra également être question de discuter des performances de l'élève lors des devoirs faits, directement avec les responsables légaux.
2. Sur « Pronote », un fil de discussion a été créé entre tous les personnels concernés par le dispositif mais également tous les professeurs de l'établissement : ainsi, chacun est au courant de l'évolution du projet, peut y participer mais aussi, les professeurs peuvent y inscrire leurs attentes pour les élèves (untel doit revoir la leçon sur le passé simple, etc).
3. Enfin, des réunions de concertation vont être organisées au cours de l'année pour faire le bilan du dispositif.

*Mme Camille Gros-Meyer
Professeur de lettres au collège Marcel André.*